

N° DEL 2012.05.30/118

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**THEME : PATRIMOINE 6**

**OBJET : ADHESION DE LA  
VILLE DE BRIANÇON A LA  
FONDATION DU  
PATRIMOINE.**

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.  
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.  
JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre de sa politique de restauration et de sauvetage du patrimoine de la ville, Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller municipal délégué au patrimoine et la direction du patrimoine ont rencontré le délégué départemental des Hautes-Alpes de la Fondation du Patrimoine, créée en 1966 et reconnue d'utilité publique.

Pour que la Fondation du Patrimoine puisse intervenir financièrement au titre de la protection du Patrimoine, il est nécessaire que la Ville de Briançon adhère à cette Fondation. La cotisation annuelle, compte tenu du poids démographique de notre collectivité, est de 500 €.

Le montant des fonds apportés par la Fondation du Patrimoine au financement d'un projet est conditionné par le montant des souscriptions qu'a obtenu la Fondation du Patrimoine pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine ;
- De verser au titre de cette adhésion pour l'année 2012, la somme de 500 € (cinq cents euros) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 04 JUIN 2012  
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012  
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012